

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 222 Vœu relatif à la lutte contre le délit de faciès lors des contrôles d'identité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par Ian BROSSAT, le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre le « délit de faciès » lors des contrôles d'identité .

Considérant le vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse sur la question du contrôle au faciès à Paris .

Considérant le vœu de l'Exécutif municipal adopté par le Conseil de Paris le 24 septembre 2012, relatif à la lutte contre le « délit de faciès » lors des contrôles d'identité, qui affirmait qu'une fois les conclusions du défenseur des droits rendues et les préconisations du gouvernement en matière de lutte contre les contrôles discriminants annoncées, la Ville de Paris serait disposée à être un territoire d'expérimentation du dispositif retenu.

Considérant le rapport du défenseur des droits, « relatif aux relations police-population et aux contrôles d'identité », rendu public le 16 octobre 2012.

Considérant l'enjeu fort qui s'attache à l'établissement, entre la police et la population, de relations de confiance et de respect réciproques.

Sur la proposition de Mme Myriam El Khomri, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris réaffirme donc son souhait d'être désignée comme un territoire d'expérimentation du dispositif qui sera retenu par le gouvernement afin de lutter au mieux contre les contrôles d'identité discriminants.